

## EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DE L'INSTITUT PUBLIC OCENS

### 1/ INDEX D'EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES-FEMMES

**Depuis 2024, l’Institut Public Ocens publie sur son site internet les résultats de l’index d’égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et les transmet à l’Agence Régionale de Santé Pays de la Loire.**

Depuis la parution des deux décrets du 21 octobre 2024 relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière, les établissements de plus de 50 agents sont tenus d’établir et de publier cet index. Ce dernier est calculé sur la base de 5 indicateurs pour les établissements dont le budget est supérieur ou égal à 200 millions d’euros et de 4 indicateurs pour ceux dont le budget est inférieur à 200 millions d’euros.

**Index d’égalité professionnelle hommes-femmes de l’Institut Public Ocens pour l’année 2025 (au titre des données de 2024)**

Indicateurs	Note
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celles des hommes pour les <b>fonctionnaires</b> à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	35/40
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les agents <b>contractuels</b> à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	30/30
Ecart de promotion de corps entre les femmes et les hommes	Non évalué / 15
Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	0 /15
Résultats de l’index ( <i>somme des pondérations des 3 indicateurs proratisée de manière à atteindre un score sur 100</i> )	76

### 2/ ACTIONS MISES EN OEUVRE A L'INSTITUT PUBLIC OCENS POUR EVALUER ET PREVENIR LES ECARTS DE REMUNERATION ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

- Réalisation d’un audit des salaires pour identifier et corriger les écarts éventuels de rémunération injustifiés entre les hommes et les femmes occupant des postes similaires
- Campagne de sensibilisation sur les impacts sur la rémunération et la carrière/retraite des agents à Temps Partiel / congé parental
- Rappel des impacts lors de chaque première demande de temps partiel / congé parental : fiche technique à transmettre